



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Premiers résultats pour la France du réseau d'information comptable agricole

M. Roland Carles

Citer ce document / Cite this document :

Carles Roland. Premiers résultats pour la France du réseau d'information comptable agricole. In: Économie rurale. N°93, 1972. Les concepts et les méthodes d'établissement du revenu agricole et des revenus des agriculteurs. pp. 69-83;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2192>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_93_1_2192

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

From France : first data from the agricultural account sample area - The results of this study of farm income in a sample of farmings are now available for the past 1968-69-70 years.

The main elements are here the « valeur ajoutée brute », the gross outcome and the net outcome in farming (the net outcome indicates non paid family workers income). Taken as such, these concepts still deserve to be analysed and discussed.

The way this information is collected as well as the representativeness of such a sample for the past three years are then both considered to allow a better understanding of such data.

In spite of a number of difficulties — not yet overcome — this account sample area underlines these many differences inside the Agricultural sector itself. The same disparities are to be encountered in every Bruxelles circumscription, in every superficies classes, as well as in every technico-economic classes of farmings.

Résumé

Les résultats de cet instrument d'observation des revenus dans un échantillon d'entreprises agricoles sont actuellement disponibles pour les exercices 1968, 1969 et 1970. Il s'agit pour l'essentiel de la valeur ajoutée brute, du résultat brut d'exploitation et du résultat net d'exploitation, ce dernier indicateur correspondant au revenu agricole des travailleurs familiaux non salariés. Ces différents concepts sont analysés et discutés. Puis le degré de signification de ces résultats est examiné à la lumière de quelques réflexions sur la qualité de l'enregistrement comptable et la représentativité des échantillons de ces trois années. Malgré un certain nombre de difficultés non entièrement surmontées, le réseau comptable permet déjà de constater l'importance des disparités internes au secteur agricole. Ces disparités apparaissent par circonscription de Bruxelles, par classe de superficie, par classe d'orientation technico-économique des entreprises.

PREMIERS RÉSULTATS POUR LA FRANCE DU RÉSEAU D'INFORMATION COMPTABLE AGRICOLE EUROPÉEN (RICA)

par Roland CARLES

Chargé de recherches à l'INRA, membre du bureau commun du RICA

Les résultats de cet instrument d'observation des revenus dans un échantillon d'entreprises agricoles sont actuellement disponibles pour les exercices 1968, 1969 et 1970. Il s'agit pour l'essentiel de la valeur ajoutée brute, du résultat brut d'exploitation et du résultat net d'exploitation, ce dernier indicateur correspondant au revenu agricole des travailleurs familiaux non salariés. Ces différents concepts sont analysés et discutés. Puis le degré de signification de ces résultats est examiné à la lumière de quelques réflexions sur la qualité de l'enregistrement comptable et la représentativité des échantillons de ces trois années. Malgré un certain nombre de difficultés non entièrement surmontées, le réseau comptable permet déjà de constater l'importance des disparités internes au secteur agricole. Ces disparités apparaissent par circonscription de Bruxelles, par classe de superficie, par classe d'orientation technico-économique des entreprises.

From France : first data from the agricultural account sample area

The results of this study of farm income in a sample of farmings are now available for the past 1968-69-70

The main elements are here the « valeur ajoutée brute », the gross outcome and the net outcome in farming (the net outcome indicates non paid family workers » income). Taken as such, these concepts still deserve to be analysed and discussed.

The way this information is collected as well as the representativeness of such a sample for the past three years are then both considered to allow a better understanding of such data.

In spite of a number of difficulties — not yet overcome — this account sample area underlines these many differences inside the Agricultural sector itself. The same disparities are to be encountered in every Bruxelles circonscription, in every superficies classes, as well as in every technico-economic classes of farmings.

Les résultats des exercices 1968, 1969, et tout récemment ceux de 1970, sont disponibles. Leur degré de signification est actuellement difficile à apprécier : des études complémentaires sont en cours à ce sujet. On peut seulement formuler un certain nombre de réserves a priori compte tenu des difficultés rencontrées lors de la mise en place de l'échantillon d'exploitations comptables et au moment de l'ouverture des comptabilités elles-mêmes. Faute de pouvoir aborder certains problèmes de fond, cet exposé est limité à l'examen de deux points importants :

- les concepts retenus en France pour le calcul et la présentation des résultats ;
- l'analyse sommaire des premiers résultats.

I - Les concepts du revenu

Le réseau comptable se veut un instrument de mesure des revenus dans les exploitations agricoles d'un champ d'observation qui exclut seulement les unités de moins de 5 ha, non spécialisées, autres que viticoles, fruitières, ou maraîchères, ainsi que celles ne constituant pas la base de l'activité principale du chef d'exploitation : cette mesure des revenus implique leur **constatation** d'une part et d'autre part **l'analyse** du fonctionnement économique des entreprises, analyse qui vise à éclairer les conditions d'obtention des principaux résultats économiques.

Pour ce qui est du réseau français, c'est-à-dire de l'exploitation proprement nationale des résultats du réseau (indépendamment de l'exploitation communautaire décidée à Bruxelles), on a cherché précisément à distinguer la phase de constatation des revenus de la phase d'analyse. Cette dernière fait l'objet de travaux un peu particuliers qui sont encore peu avancés.

Conception générale du constat des revenus

Il s'agit de prendre la mesure des phénomènes, l'observateur ayant une attitude neutre, c'est-à-dire s'interdisant l'introduction de tout élément non objectivement observé. La conséquence de cette optique est que les informations à organiser pour faire apparaître le niveau des revenus agricoles ne peuvent provenir que d'un **enregistrement comptable**, ce qui exclut tout autre type d'information (en particulier extérieure à l'unité observée elle-même).

C'est seulement au moment de l'analyse des résultats, qu'il sera légitime d'introduire de tels éléments exogènes.

Nature des revenus observables

Ce que l'on veut mesurer, c'est principalement, le revenu de l'entrepreneur individuel. Le revenu agricole de l'entrepreneur individuel correspond à l'excédent des ressources qu'obtient cet agent économique grâce à son activité productrice sur les charges inhérentes à cette activité. Cette définition implique donc que l'on détermine **ce revenu comme une différence entre un produit réel et des charges réelles**.

Mais il est possible d'utiliser ce schéma pour faire apparaître d'autres résultats intermédiaires, notamment dans le souci de retrouver certains concepts utilisés en comptabilité nationale. Cette possibilité résulte d'une décomposition particulière des charges réelles parmi lesquelles on peut en effet distinguer :

1 — les charges se rapportant à l'achat à l'extérieur de biens et services, qui sont incorporés physiquement et/ou en valeur dans le produit final.

2 — les charges correspondant à la rémunération d'agents économiques qui ne prennent pas une part directe à l'acte de production : ce sont les impôts, les fermages, les frais financiers, les primes d'assurance, les charges sociales de l'employeur.

3 — les charges correspondant à la rémunération du travail de ceux qui ont pris une part directe à la production mais sans assumer aucune responsabilité économique (risque) : ce sont les salaires versés.

4 — les charges d'amortissement.

En déduisant du produit final, les charges de la première catégorie, on obtient la **valeur ajoutée**. De la valeur ajoutée, les charges de la deuxième et de la troisième catégorie, le **résultat brut d'exploitation**. Ce concept est privilégié dans un certain nombre d'études sur le revenu car son obtention évite l'inconvénient du calcul des amortissements, c'est-à-dire de la répartition arbitraire du coût des investissements en fonction d'un certain barème.

Du résultat brut d'exploitation, on passe donc **au résultat net d'exploitation** par l'intermédiaire de la quatrième catégorie de charges. C'est le revenu (variable) de l'exploitant. **Le revenu du travail** est obtenu en ajoutant au résultat net d'exploitation les charges de la troisième catégorie. Ce revenu du travail a un contenu peu homogène car il ajoute à un revenu sans risque, le salaire, un revenu variable, celui de l'exploitant qui supporte le risque de l'entreprise. D'autre part, dans la mesure où l'apport de capital (foncier et autre) doit être rémunéré, ce solde couvre aussi cette rémunération.

Toutefois, dans le réseau, **le résultat net d'exploitation** est considéré comme l'indicateur privilégié du **niveau de revenu agricole**.

C'est en effet la différence entre le produit d'exploitation et les charges réelles. On peut en rappeler la définition proposée par L. Malassis :

« C'est le total des valeurs (monétaires et en nature) que la famille paysanne peut consommer sans diminuer la capacité de production de l'exploitation et qui provient de la participation de cette famille à l'activité agricole sous forme de travail (de direction et d'exécution) d'apports de capitaux (totalité ou partie du capital domaine et du capital d'exploitation) et de la fonction d'entreprise assumé par l'exploitant ».

La présentation actuellement réalisée des résultats du réseau s'arrête à ce revenu mixte. Toutefois celui-ci, comme les autres résultats évoqués, fait l'objet d'une répartition par unité de travail. Le schéma 1 résume le mode d'obtention des principaux résultats.

Ce schéma de calcul se différencie quelque peu du schéma de calcul retenu au niveau communautaire pour la présentation des résultats de l'ensemble des Etats-membres. Il n'est pas dans notre propos d'examiner ce schéma. Cependant, pour éviter toute confusion, il est utile de rappeler que l'indicateur privilégié dans cette présentation communautaire est le revenu du travail dont le sens diffère sensiblement de celui évoqué plus haut. Cette notion étant appelée à une large

diffusion, notamment dans le cadre de la mise en place des plans de développement, il importe d'en noter les implications.

Schéma 1. — *Définition et mode de calcul des revenus agricoles*

Mode de calcul des résultats	Nature du résultat économique
Produit brut d'exploitation diminué des consommations intermédiaires (1)	➔ Valeur ajoutée brute
Valeur ajoutée brute diminuée des charges suivantes :	
— fermages payés	} (2)
— impôts et taxes d'exploitation	
— frais financiers	
— primes d'assurance	
— salaires et charges sociales (3)	➔ Résultat brut d'exploitation
Résultat brut d'exploitation diminué des amortissements (4)	➔ Résultat net d'exploitation (revenu agricole)
Résultat net d'exploitation augmenté des salaires et charges sociales (3)	➔ Revenu du travail

Le revenu du travail (terminologie Bruxelles) est le revenu agricole diminué d'un certain nombre de charges calculées (ou supplétives) correspondant à une rémunération conventionnelle du capital foncier (valeur locative) et du capital personnel d'exploitation (intérêt forfaitaire). Bien entendu ces charges calculées sont nettes des charges réelles correspondant à la possession de capital par le propriétaire. Plus précisément pour parvenir au revenu du travail (au sens Bruxelles) à partir des données actuelles fournies au niveau national, il faut pouvoir procéder aux opérations suivantes indiquées dans le schéma ci-après :

Schéma 2. — *Calcul du revenu de travail familial* (Terminologie Bruxelles)

Le résultat net d'exploitation :

- * **augmenté** des charges suivantes (pour les supprimer)
 - intérêts et frais bancaires sur capital étranger
 - frais fonciers (du propriétaire)
 - à savoir : * amortissement des bâtiments d'exploitation, constructions, améliorations foncières et plantations.
 - * assurance incendie des bâtiments d'exploitation.
 - * **diminué** des charges suivantes :
 - valeur locative des biens fonciers en faire-valoir direct.
 - intérêt du capital d'exploitation
- est égal au revenu du travail familial.

Les différentes rubriques mentionnées dans ce schéma sont prévues dans le dispositif d'enregistrement des données appliqué en France. Toutefois, certaines d'entre elles n'ont pas été remplies en 1968-1969-1970. A partir de 1970, l'indication de la valeur locative est obligatoire.

Enfin, il est relativement aisé de passer du revenu du travail au sens européen à la notion de profit (ou perte) de l'entreprise, en déduisant une estimation forfaitaire du coût du travail familial. Ce dernier concept est très usité dans le domaine de l'analyse comparative des exploitations agricoles pratiquée à des fins de gestion.

Le tour d'horizon auquel il vient d'être procédé montre bien quelles précautions il est indispensable de prendre dans l'examen des premiers résultats français du réseau comptable.

II - Analyse sommaire des premiers résultats du réseau comptable

Les résultats du réseau comptable sont intéressants dans la mesure où leur degré de signification est acceptable. Celui-ci peut être apprécié au plan de la qualité de l'enregistrement comptable et au plan de la représentativité de l'échantillon. Certaines insuffisances étant soulignées, on peut toutefois dégager de l'examen des premiers résultats un certain nombre d'indications relativement fiables sur les ordres de grandeur des disparités internes au secteur agricole.

LE DEGRE DE SIGNIFICATION DES RESULTATS

— Qualité de l'enregistrement comptable

Le type d'enregistrement pratiqué, relativement lourd avec un journal des opérations courantes et report sur un Grand-Livre (carnet d'exploitation, carnet d'inventaire et d'enregistrements techniques), offre un certain nombre de garanties a priori. Mais les résultats actuellement disponibles correspondent à une période d'expérimentation des méthodes et de formation des personnels d'enquête. Un certain nombre de difficultés ont donc été rencontrées dans cette période et ne seront surmontées que progressivement.

Ainsi les **évaluations patrimoniales** sont moins sûres que la mesure des charges et des produits. La séparation, au sein du patrimoine, de la personne privée (l'exploitant) et d'une partie correspondant à l'entreprise elle-même, a été faite au prix d'un certain nombre de conventions parfois arbitraires (c'est le cas pour les liquidités), après certains tâtonnements. Les estimations des biens sont difficiles quand il s'agit de l'ouverture d'une comptabilité. En particulier le choix de l'année civile comme exercice comptable unique, quel que soit le système de production pratiqué dans l'entreprise, suscite de nombreux inconvénients : au 1^{er} janvier de l'année, les stocks en magasin sont importants et leur estimation malaisée. Des produits ont été livrés (exemple : blé, betteraves) mais non réglés. Il faut aussi les estimer et procéder à **des écritures de régularisation**. On peut penser qu'au cours des premiers exercices certaines erreurs ou oublis existent. Leur fréquence doit diminuer à l'avenir.

— Représentativité de l'échantillon

Un bon échantillon doit offrir une image fidèle quoique réduite de l'univers à représenter. Un certain nombre de précautions ont été prises pour tirer le meilleur parti possible de l'information très limitée existante au moment de la mise en place du réseau. Pour les échantillons 1968, 1969 et 1970 cette information de base provenait de l'enquête « base de sondage » de 1963 dont l'ancienneté n'a pas à être soulignée. A partir de ces renseignements les exploitations du champ d'observation ont été classées par strate de façon à faciliter le choix de celles dans lesquelles devaient être tirées les exploitations de l'échantillon.

Chaque strate a été définie par le croisement de trois critères : géographie (le territoire national est divisé en 10 circonscriptions), superficie agricole utilisée (5 classes de taille), orientation technico-économique (26 classes) déterminée à

partir d'une estimation de la production brute potentielle des exploitations.

Pour pallier l'inconvénient lié à l'ancienneté de la base de sondage, une pré-enquête a été systématiquement effectuée dans les exploitations susceptibles de faire partie de l'échantillon afin de vérifier leur appartenance à la strate requise. Toutefois, la majorité des exploitants (75 %) a refusé de participer au réseau comptable. Il a donc fallu procéder à des substitutions d'exploitations dans des conditions médiocres accroissant vraisemblablement de manière sensible le nombre d'exploitants plus « accueillants », donc différents des exploitants « moyens » de la strate. En pratique, c'est donc un choix raisonné des exploitations qui a permis de constituer l'échantillon.

Une autre difficulté fondamentale tient au caractère fluctuant de l'orientation technico-économique des exploitations. Le grand nombre de classes d'orientation fait qu'une exploitation peut assez facilement glisser d'une classe à une classe voisine. Pour obtenir des moyennes significatives par catégorie, il a semblé préférable de refaire le classement par orientation en fin d'exercice en fonction de la situation moyenne réelle observée durant l'exercice comptable. Mais le mode de calcul (essentiellement pour 1968) a été quelque peu différent de celui retenu pour la stratification. Il en résulte qu'un grand nombre d'exploitations ont changé de classe d'orientation. Ce défaut majeur est moins sensible en 1969 et 1970.

Les groupes ou catégories d'exploitations pour lesquels il est présenté des résultats sont par conséquent constitués en tenant compte de ce calcul a posteriori. Il est clair qu'en procédant ainsi, on peut introduire un biais supplémentaire : certains résultats sont présentés au titre d'une catégorie alors que l'exploitation correspondante provenant d'une autre catégorie présente certaines caractéristiques marginales peu représentatives de sa nouvelle strate d'appartenance. Si le nombre d'exploitations analysées est grand, cette inquiétude est moins fondée, c'est pourquoi on a éliminé dans la présentation des résultats les catégories contenant finalement moins de 9 exploitations. En outre les moyennes calculées dans les catégories comprenant moins de 20 exploitations font l'objet d'une réserve explicite (ce sont les résultats affectés d'un astérisque dans les tableaux suivants).

Au stade actuel des travaux, il est difficile d'analyser plus avant la représentativité de l'échantillon. Celui-ci n'a pas de signification probabiliste. L'échantillon exploité en 1968 souffre de défauts plus marqués que les échantillons suivants. Toutefois en général, les catégories pour lesquelles on dispose de résultats sont celles pour lesquelles les strates ont l'importance numérique la plus grande. Mais le volume de l'échantillon est

très faible (3.000 exploitations environ sont sélectionnées en début d'exercice) et l'échantillon présente donc certaines lacunes. Le constat des revenus n'est donc pas exhaustif : les catégories de petites exploitations non spécialisées sont en général assez mal représentées et ce phénomène risque de s'accroître au fil des années. Malgré tout, il ne faut pas surestimer les défauts et les biais existants. Il apparaît qu'ils n'empêchent pas la mise en évidence de fortes disparités internes au sein du secteur agricole.

L'IMPORTANCE DES DISPARITES INTERNES AU SECTEUR AGRICOLE

Les moyennes calculées pour les principaux résultats économiques dans les catégories de l'échantillon sont dans l'ensemble assez dispersées. Pour caractériser de manière synthétique ce phénomène, on peut calculer un coefficient dit de « disparité ». **C'est le rapport de la moyenne catégorielle la plus élevée à la moyenne catégorielle la plus faible.** On peut donc calculer de tels coefficients à l'intérieur des circonscriptions (disparité dans la circonscription), entre circonscriptions pour une même catégorie d'exploitations (disparité dans une même catégorie), entre catégories d'exploitations différant par la classe de taille SAU (disparité en fonction de la dimension des exploitations). Bien entendu, ces coefficients ont une signification toute relative, notamment du fait des lacunes dans la composition de l'échantillon : l'absence de certaines catégories de petites exploitations atténue la disparité apparente. Cependant ils caractérisent certains ordres de grandeur dont on peut présumer qu'ils sont significatifs.

A titre d'illustration, on reproduit ci-dessous la série des tableaux de disparités correspondant aux résultats de l'exercice 1969.

Notre propos n'est pas d'en faire un commentaire détaillé puisque celui-ci a déjà été présenté dans la brochure correspondante éditée par le Bureau Commun du Réseau Comptable.

On peut noter essentiellement que **la dispersion des moyennes pour l'ensemble des résultats est très élevée**, notamment en ce qui concerne **le résultat net d'exploitation** (indice de disparité 31). A l'intérieur de chaque circonscription, l'hétérogénéité des résultats est également très grande : ainsi, même dans des circonscriptions comme Nord-Picardie ou Centre-Région Parisienne, on remarque des écarts allant du simple au sextuple. Dans des circonscriptions plus vastes, ces écarts peuvent être encore plus marqués.

Par contre, pour une même catégorie (classe de superficie \times classe d'orientation), présente dans plusieurs circonscriptions, les résultats sont plus groupés, à l'exception de quelques cas pour lesquels il semble que la stratification opérée n'a pas été assez fine (viticulture, horticulture, notamment). Les résultats les plus médiocres sont obtenus dans les petites exploitations orientées vers la production bovine. Les résultats les meilleurs sont issus des grandes exploitations orientées vers la production végétale. D'une façon nette, l'orientation technico-économique des exploitations semble induire un certain niveau des résultats. La dimension des entreprises est un facteur explicatif important de ce même niveau.

Tableau 1. — VALEUR AJOUTEE BRUTE

(Par exploitation)

— 1969 —

Circonscription Catégorie « O.T.E. x S.A.U. »	Nord- Picardie	Normandie	Bretagne- Pays de la Loire- Poitou- Charentes	Centre- Région Parisienne	Cham- pagne- Bourgogne- Franche- Comté	Alsace- Lorraine	Limousin- Auvergne	Rhône- Alpes	Aquitaine- Midi- Pyrénées	Languedoc- Provence- Côte d'Azur	Dispa- rités par O.T.E.
	111. Agriculture générale 20 à — 50 ha ..	52.395 *	—	—	46.444	40.317	—	—	—	—	—
50 ha et +	144.056	—	—	171.609	110.192	—	—	—	—	—	1,6
112. Horticulture — de 5 ha	—	—	84.085 *	—	31.321 *	—	—	—	—	109.013 *	3,4
130. Terres arables et bovins 10 à — 20 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	19.202 *	—	—
20 à — 50 ha	57.281	—	32.061 *	37.606	33.629 *	—	—	—	—	—	1,8
50 ha et +	113.254 *	—	—	112.561	75.304 *	—	—	—	—	—	1,5
210. Cultures permanentes et terres arables 20 à — 50 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	33.390 *	—	—
223. Culture fruitière — de 5 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21.084 *	—
5 à — 10 ha	—	—	—	30.020 *	—	—	—	37.489	—	37.604 *	1,3
10 à — 20 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	60.268 *	78.363	1,3
20 à — 50 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	—	147.639 *	—
224. Viticulture — de 5 ha	—	—	—	—	77.493	39.088	—	—	—	—	2,0
5 à — 10 ha	—	—	31.098 *	—	—	—	—	40.509	40.458 *	19.527 *	2,1
10 à — 20 ha	—	—	66.598 *	—	—	—	—	—	—	42.927	1,6
20 à — 50 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	—	98.971 *	—
50 ha et +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	186.010 *	—
230. Cultures permanentes et bovins 10 à — 20 ha	—	—	38.932 *	—	—	—	—	—	28.117 *	—	1,4
20 à — 50 ha	—	—	57.451 *	—	—	—	—	—	—	—	—
310. Bovins et terres arables 5 à — 10 ha	—	—	14.191 *	—	—	—	—	—	13.487 *	—	1,1
10 à — 20 ha	23.759 *	—	19.019	—	14.941 *	24.674 *	14.563 *	24.138 *	24.420	—	1,7
20 à — 50 ha	41.968 *	55.303 *	37.652	33.616	29.292	50.527 *	29.072 *	—	32.309	—	1,7
50 ha et +	—	89.892 *	—	68.876	61.199	61.779	—	—	47.249 *	—	1,9
320. Bovins et cultures permanentes 10 à — 20 ha	—	—	25.574 *	—	—	—	—	—	22.944 *	—	1,1
330. Bovins, ovins, caprins 10 à — 20 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	18.238 *	—	—
20 à — 50 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	22.749 *	—	—
336. Bovins 5 à — 10 ha	—	—	11.649	—	—	—	—	12.256	11.738 *	—	1,1
10 à — 20 ha	27.061 *	25.569	22.569	—	16.160	—	19.245	20.053	20.794	—	1,7
20 à — 50 ha	—	45.158	38.805	—	32.104	30.335	29.729	35.420	30.222	20.526 *	2,2
50 ha et +	—	94.495 *	76.069	—	63.184	50.716	64.027	—	—	—	1,9
337. Ovins, caprins 20 à — 50 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14.726 *	—
340. Bovins, porcins, volailles 5 à — 10 ha	—	—	18.231 *	—	—	—	—	14.084 *	—	—	1,3
10 à — 20 ha	—	—	27.917	—	—	—	17.318 *	—	21.928 *	—	1,6
20 à — 50 ha	—	—	48.010	—	—	—	—	—	33.492 *	—	1,4
430. Porcins, volaille, bovins 10 à — 20 ha	—	—	36.074 *	—	—	—	—	—	—	—	—
20 à — 50 ha	—	—	54.377 *	—	—	—	—	—	—	—	—
449. Volailles 10 à — 20 ha	—	—	75.527 *	—	—	—	—	—	—	—	—
Disparités dans la circonscription	6,0	3,7	7,2	5,7	7,3	2,5	4,4	3,3	5,2	12,7	14,5

Tableau 2. — RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(Par exploitation)

— 1969 —

Circonscription Catégorie • O.T.E. × S.A.U. •	Nord- Picardie	Normandie	Bretagne- Pays de la Loire- Poitou- Charentes	Centre- Région Parisienne	Cham- pagne- Bourgogne- Franche- Comté	Alsace- Lorraine	Limousin- Auvergne	Rhône- Alpes	Aquitaine- Midi- Pyrénées	Languedoc- Provence- Côte d'Azur	Dispa- rités par O.T.E.
	111. Agriculture générale										
20 à — 50 ha	36.952 *	—	—	38.024	30.782	—	—	—	—	—	1,2
50 ha et +	84.488	—	—	127.585	79.232	—	—	—	—	—	1,6
112. Horticulture — de 5 ha	—	—	55.376 *	—	23.269 *	—	—	—	—	77.026 *	2,7
130. Terres arables et bovins											
10 à — 20 ha ...	—	—	—	—	—	—	—	—	16.003 *	—	—
20 à — 50 ha ...	39.243	—	26.350 *	32.294	26.241 *	—	—	—	—	—	1,5
50 ha et +	72.259 *	—	—	83.626	56.597 *	—	—	—	—	—	1,5
210. Cultures permanentes et terres arables											
20 à — 50 ha ...	—	—	—	—	—	—	—	—	25.004 *	—	—
223. Cultures fruitières											
— de 5 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15.406 *	—
5 à — 10 ha ...	—	—	—	20.226 *	—	—	—	30.334	—	25.065 *	1,5
10 à — 20 ha ...	—	—	—	—	—	—	—	—	40.152 *	46.488	1,2
20 à — 50 ha ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	91.785 *	—
224. Viticulture de — 5 ha	—	—	—	—	60.520	30.825	—	—	—	—	2,0
5 à — 10 ha ...	—	—	22.893 *	—	—	—	—	34.085	30.619 *	13.245 *	2,6
10 à — 20 ha ...	—	—	49.498 *	—	—	—	—	—	—	27.657	1,8
20 à — 50 ha ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55.664 *	—
50 ha et +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48.969 *	—
230. Cultures permanentes et bovins											
10 à — 20 ha ...	—	—	33.669 *	—	—	—	—	—	22.498 *	—	1,5
20 à — 50 ha ...	—	—	45.893 *	—	—	—	—	—	—	—	—
310. Bovins et terres arables											
5 à — 10 ha ...	—	—	12.421 *	—	—	—	—	—	10.953 *	—	1,1
10 à — 20 ha ...	18.346 *	—	15.819	—	12.477 *	20.190 *	12.689 *	20.221 *	20.007	—	1,6
20 à — 50 ha ...	30.017 *	41.547 *	27.727	25.979	23.524	43.914 *	24.715 *	—	27.016	—	1,9
50 ha et +	—	61.064 *	—	44.338	40.649	43.741	—	—	35.586 *	—	1,7
320. Bovins et cultures permanentes											
10 à — 20 ha ...	—	—	21.370 *	—	—	—	—	—	18.141 *	—	1,2
330. Bovins, ovins, caprins											
10 à — 20 ha ...	—	—	—	—	—	—	—	—	15.707 *	—	—
20 à — 50 ha ...	—	—	—	—	—	—	—	—	18.517 *	—	—
336. Bovins											
5 à — 10 ha ...	—	—	9.854	—	—	—	—	10.606	10.373 *	—	1,1
10 à — 20 ha ...	20.994 *	20.360	18.591	—	18.403	—	16.646	17.373	17.299	—	1,6
20 à — 50 ha ...	—	31.089	30.378	—	25.094	24.938	24.090	29.546	24.351	17.327 *	1,8
50 ha et +	—	62.024 *	50.414	—	42.884	35.011	46.522	—	—	—	1,8
337. Ovins, caprins 20 à — 50 ha ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.831 *	—
340. Bovins, porcins, volailles											
5 à — 10 ha ...	—	—	16.116 *	—	—	—	—	11.638 *	—	—	1,4
10 à — 20 ha ...	—	—	23.942	—	—	—	15.334 *	—	17.878 *	—	1,6
20 à — 50 ha ...	—	—	38.802	—	—	—	—	—	26.805 *	—	1,4
430. Porcins, volailles, bovins											
10 à — 20 ha ...	—	—	31.516 *	—	—	—	—	—	—	—	—
20 à — 50 ha ...	—	—	44.692 *	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	69.226 *	—	—	—	—	—	—	—	—
Disparités dans la circonscription	4,6	3,0	7,0	6,3	6,4	2,2	3,7	3,2	3,9	13,4	18,5

Tableau 3. — RESULTAT NET D'EXPLOITATION

« REVENU AGRICOLE FAMILIAL »

(Par exploitation)

Circonscription Catégorie « O.T.E. × S.A.U. »	Nord- Picardie	Normandie	Bretagne- Pays de la Loire- Poitou- Charentes	Centre- Région Parisienne	Cham- pagne- Bourgogne- Franche- Comté	Alsace- Lorraine	Limousin- Auvergne	Rhône- Alpes	Aquitaine- Midi- Pyrénées	Languedoc- Provence- Côte d'Azur	Dispa- rités par O.T.E.
	111. Agriculture générale										
20 à 50 ha	28.765 *	—	—	32.780	24.615	—	—	—	—	—	1,3
50 ha et +	63.679	—	—	106.589	62.592	—	—	—	—	—	1,7
112. Horticulture											
Moins de 5 ha ..	—	—	38.356 *	—	25.219 *	—	—	—	—	55.295 *	2,2
130. Terres arables et bovins											
10 à — 20 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	13.308 *	—	—
20 à — 50 ha ..	31.938	—	22.399 *	28.120	21.189 *	—	—	—	—	—	1,5
50 ha et +	55.785 *	—	—	71.579	44.237 *	—	—	—	—	—	1,6
210. Cultures permanentes et terres arables											
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	19.100 *	—	—
223. Cultures fruitières											
Moins de 5 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11.720 *	—
5 à — 10 ha ..	—	—	—	11.981 *	—	—	—	24.778	—	18.592 *	2,1
10 à — 25 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	23.377 *	31.072 *	1,3
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	69.709 *	—
224. Viticulture											
Moins de 5 ha ..	—	—	—	—	50.782	21.692	—	—	—	—	2,3
5 à — 10 ha ..	—	—	18.448 *	—	—	—	—	29.673	25.554 *	10.740 *	2,8
10 à — 20 ha ..	—	—	41.007 *	—	—	—	—	—	—	22.129	1,9
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43.190 *	—
50 ha et +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23.049 *	—
230. Cultures permanentes et bovins											
10 à — 20 ha	—	—	29.191 *	—	—	—	—	—	15.641 *	—	1,9
20 à — 50 ha	—	—	38.311 *	—	—	—	—	—	—	—	—
310. Bovins et terres arables											
5 à — 10 ha ..	—	—	11.925 *	—	—	—	—	—	9.310 *	—	1,3
10 à — 20 ha ..	15.675 *	—	14.116	—	10.358 *	15.747 *	11.133 *	17.684 *	16.960	—	1,7
20 à — 50 ha ..	24.950 *	33.438 *	24.373	22.452	19.223	35.265 *	22.105 *	—	23.180	—	2,0
50 ha et +	—	53.120 *	—	36.644	29.629	32.328	—	—	29.441 *	—	1,8
320. Bovins et cultures permanentes											
10 à — 20 ha	—	—	18.377 *	—	—	—	—	—	14.416 *	—	1,3
330. Bovins, ovins, caprins											
10 à — 20 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	13.737 *	—	—
20 à — 50 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	15.852 *	—	—
336. Bovins											
5 à — 10 ha ..	—	—	8.758	—	—	—	—	9.053	9.282 *	—	1,1
10 à — 20 ha ..	18.376 *	18.760	16.494	—	11.757	—	14.957	15.251	15.175	—	1,6
20 à — 50 ha ..	—	28.751	27.694	—	21.605	20.516	21.872	25.137	20.233	15.049 *	1,9
50 ha et +	—	53.787 *	45.882	—	37.389	26.958	42.143	—	—	—	2,0
337. Ovins, caprins											
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.391 *	—
340. Bovins, porcins, volailles											
5 à — 10 ha ..	—	—	15.010 *	—	—	—	—	10.868 *	—	—	1,4
10 à — 20 ha ..	—	—	21.255	—	—	—	14.161 *	—	16.044 *	—	1,5
20 à — 50 ha ..	—	—	34.513	—	—	—	—	—	23.131 *	—	1,5
430. Porcins, volailles, bovins											
10 à — 20 ha ..	—	—	27.135 *	—	—	—	—	—	—	—	—
20 à — 50 ha ..	—	—	39.367 *	—	—	—	—	—	—	—	—
449. Volailles											
10 à — 20 ha ..	—	—	60.321 *	—	—	—	—	—	—	—	—
Disparités dans la circonscription ...	4,1	2,9	6,9	8,9	6,0	2,3	3,8	3,3	3,2	20,6	31,2

Tableau 4. — RESULTAT NET D'EXPLOITATION PAR UNITE-TRAVAILLEUR FAMILIALE

— 1969 —

Circonscription Catégorie « O.T.E. x S.A.U. »	Nord- Picardie	Normandie	Bretagne- Pays de la Loire- Poitou- Charentes	Centre- Région Parisienne	Cham- pagne- Bourgogne- Franche- Comté	Alsace- Lorraine	Limousin- Auvergne	Rhône- Alpes	Aquitaine- Midi- Pyrénées	Languedoc- Provence- Côte d'Azur	Dispari- tés par O.T.E.
	111. Agriculture générale										
20 à 50 ha	16.531 *	—	—	20.960	21.713	—	—	—	—	—	1,3
50 ha et +	50.056	—	—	68.234	40.459	—	—	—	—	—	1,6
112. Horticulture Moins de 5 ha ..	—	—	13.704 *	—	9.891 *	—	—	—	—	26.758 *	2,9
130. Terres arables et bovins											
10 à — 20 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	6.327 *	—	—
20 à — 50 ha ..	16.428	—	11.830 *	12.930	13.041 *	—	—	—	—	—	1,4
50 ha et +	25.147 *	—	—	29.284	24.026 *	—	—	—	—	—	1,2
210. Cultures permanentes et terres arables											
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	9.944 *	—	—
223. Cultures fruitières											
Moins de 5 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.653 *	—
5 à — 10 ha ..	—	—	—	7.490 *	—	—	—	15.394	—	13.898 *	2,1
10 à — 20 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	14.751 *	19.913	1,3
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27.796 *	—
224. Viticulture Moins de 5 ha ..	—	—	—	—	32.762	13.932	—	—	—	—	2,3
10 à — 20 ha ..	—	—	14.802 *	—	—	—	—	16.709	14.388 *	9.979 *	1,6
20 à — 50 ha ..	—	—	24.726 *	—	—	—	—	—	—	17.985	1,3
50 ha et +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31.393 *	—
50 ha et +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29.723 *	—
230. Cultures permanentes et bovins											
10 à — 20 ha ..	—	—	16.798 *	—	—	—	—	—	6.809 *	—	2,5
20 à — 50 ha ..	—	—	19.377 *	—	—	—	—	—	—	—	—
310. Bovins et terres arables											
5 à — 10 ha ..	—	—	8.412 *	—	—	—	—	—	4.896 *	—	1,7
10 à — 20 ha ..	8.118 *	—	7.508	—	5.811 *	7.599 *	5.736 *	9.345 *	7.203	—	1,6
20 à — 50 ha ..	11.554 *	18.407 *	11.801	10.821	9.375	15.299 *	10.771 *	—	10.128	—	1,8
50 ha et +	—	28.371 *	—	17.654	14.543	15.592	—	—	12.567 *	—	2,3
320. Bovins et cultures permanentes											
10 à — 20 ha ..	—	—	9.887 *	—	—	—	—	—	6.787 *	—	1,5
330. Bovins, ovins, caprins											
10 à — 20 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	5.722 *	—	—
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	6.113	—	—
336. Bovins											
5 à — 10 ha	—	—	6.053	—	—	—	—	5.808	5.266 *	—	1,1
10 à — 20 ha ..	9.295 *	10.395	10.253	—	6.179	—	7.932	9.264	7.945	—	1,7
20 à — 50 ha ..	—	16.589	13.667	—	10.382	9.284	11.676	13.278	8.905	7.960 *	2,1
50 ha et +	—	28.961 *	23.650	—	18.325	12.951	21.271	—	—	—	2,2
337. Ovins, caprins : 20 à 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.232 *	—
340. Bovins, porcins, volailles											
5 à 10 ha	—	—	10.281 *	—	—	—	—	8.818 *	—	—	1,1
10 à — 20 ha ..	—	—	11.804	—	—	—	8.038 *	—	8.176 *	—	1,3
20 à — 50 ha ..	—	—	17.304	—	—	—	—	—	9.182 *	—	1,9
430. Porcins, volailles, bovins											
10 à — 20 ha ..	—	—	15.915 *	—	—	—	—	—	—	—	—
20 à — 50 ha ..	—	—	19.888 *	—	—	—	—	—	—	—	—
449. Volailles 10 à — 20 ha ..	—	—	35.483 *	—	—	—	—	—	—	—	—
Disparités dans la circonscription ...	6,2	2,8	5,8	9,1	6,9	2,2	3,6	2,8	3,0	14,1	30,3

Tableau 5. — REVENU DU TRAVAIL PAR UNITE-TRAVAILLEUR (TOTAL)

— 1969 —

Circonscription Catégorie « O.T.E. × S.A.U. »	— 1969 —										
	Nord- Picardie	Normandie	Bretagne- Pays de la Loire- Poitou- Charentes	Centre- Région Parisienne	Cham- pagne- Bourgogne- Franche- Comté	Alsace- Lorraine	Limousin- Auvergne	Rhône- Alpes	Aquitaine- Midi- Pyrénées	Languedoc- Provence- Côte d'Azur	Dispa- rités par O.T.E.
111. Agriculture générale											
20 à 50 ha	15.692 *	—	—	20.839	20.964	—	—	—	—	—	1,3
50 ha et +	26.296	—	—	45.031	28.753	—	—	—	—	—	1,7
112. Horticulture — de 5 ha	—	—	14.736 *	—	9.919 *	—	—	—	—	20.014 *	2,0
130. Terres arables et bovins											
10 à — 20 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	6.279 *	—	—
20 à 50 ha	14.971	—	11.500 *	12.909	12.953 *	—	—	—	—	—	1,3
50 ha et +	19.208 *	—	—	25.300	21.164 *	—	—	—	—	—	1,3
210. Cultures permanentes et terres arables											
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	9.859 *	—	—
223. Cultures fruitières											
Moins de 5 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.760 *	—
5 à — 10 ha ..	—	—	—	8.343 *	—	—	—	14.444	—	12.400 *	1,7
10 à — 20 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	12.264 *	14.069	1,1
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17.686 *	—
224. Viticulture											
Moins de 5 ha ..	—	—	—	—	27.948	13.226	—	—	—	—	2,1
5 à — 10 ha ..	—	—	11.859 *	—	—	—	—	15.741	13.549 *	9.947 *	1,6
10 à — 20 ha ..	—	—	18.931 *	—	—	—	—	—	—	14.677	1,3
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16.902 *	—
50 ha et +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12.038 *	—
230. Cultures permanentes et bovins											
10 à — 20 ha ..	—	—	15.595 *	—	—	—	—	—	6.726 *	—	2,3
20 à 50 ha	—	—	16.736 *	—	—	—	—	—	—	—	—
310. Bovins et terres arables											
5 à — 10 ha ..	—	—	8.416 *	—	—	—	—	—	4.900 *	—	1,7
10 à — 20 ha ..	8.130 *	—	7.487	—	5.888 *	7.565 *	5736 *	9.225 *	7.333	—	1,6
20 à — 50 ha ..	11.168 *	16.922 *	11.188	10.800	9.358	14.712 *	10.538 *	—	10.039	—	1,8
50 ha et +	—	21.492 *	—	15.997	13.183	13.646	—	—	11.823 *	—	1,8
320. Bovins et cultures permanentes											
10 à — 20 ha ..	—	—	9.651 *	—	—	—	—	—	6.913 *	—	1,4
330. Bovins, ovins, caprins											
10 à — 20 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	5.774 *	—	—
20 à — 50 ha ..	—	—	—	—	—	—	—	—	6.137 *	—	—
336. Bovins											
5 à — 10 ha ..	—	—	6.081	—	—	—	—	5.809	5.266 *	—	1,2
10 à — 20 ha ..	9.307 *	10.145	10.204	—	6.178	—	7.921	9.254	7.923	—	1,7
20 à — 50 ha ..	—	15.025	13.261	—	10.296	9.229	11.378	12.994	8.808	7.890 *	1,9
50 ha et +	—	23.314 *	20.109	—	16.246	11.959	18.187	—	—	—	1,9
337. Ovins, caprins											
20 à 50 ha	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.979 *	—
340. Bovins, porcins, volailles											
5 à — 10 ha ..	—	—	10.198 *	—	—	—	—	8.816 *	—	—	1,2
10 à — 20 ha ..	—	—	11.630	—	—	—	8.082 *	—	8.294 *	—	1,4
20 à 50 ha	—	—	16.118	—	—	—	—	—	9.121 *	—	1,8
430. Porcins, volailles, bovins											
10 à — 20 ha ..	—	—	15.720 *	—	—	—	—	—	—	—	—
20 à — 50 ha ..	—	—	18.572 *	—	—	—	—	—	—	—	—
449. Volailles											
10 à — 20 ha ..	—	—	31.882 *	—	—	—	—	—	—	—	—
Disparités de la circonscription ...	3,2	2,3	5,2	5,4	4,9	1,9	3,2	2,7	2,8	5,1	11,4

CONCLUSION

L'examen de ces premiers résultats appelle de nombreux compléments. Il suggère également une réflexion sur les moyens qui permettraient d'améliorer substantiellement l'instrument d'observation.

Parmi les compléments indispensables figure une analyse régionale détaillée des résultats obtenus et une étude précise de l'échantillon et de ses déformations. Une certaine amélioration de sa représentativité est d'ailleurs vraisemblable à partir de 1972 : à cette date en effet, on a pu utiliser les résultats de l'enquête communautaire sur les structures d'exploitations (mais il reste toujours un décalage important entre la source statistique et son exploitation), et on a pu éliminer des catégories retenues quelques unités aberrantes à certains égards. De telles améliorations restent minimales : une amélioration plus fondamentale ne pourrait résulter que de deux phénomènes : le premier est l'augmentation du volume de l'échantillon (avec un problème de recrutement pour les petites exploitations), liée sans doute à une diffusion plus grande de la comptabilité dans le milieu agricole. Le second est une adaptation de la stratification opérée : le découpage géographique est actuellement insuffisant et l'appréciation de l'orientation technico-économique assez incertaine.

Mais le réseau fournit peu à peu le matériau qui permettra d'assurer un certain nombre de perfectionnements : les études de distribution, les analyses statistiques fines qui seront entreprises

permettent d'espérer qu'après une période expérimentale (prévue par les textes de 1968 à 1972 compris) au cours de laquelle les méthodes auront été rôdées, on pourra passer à un stade opérationnel plus satisfaisant. Dès maintenant il faut toutefois, envisager de tirer du réseau d'autres enseignements que la constatation des revenus et l'analyse de leurs principaux mécanismes de formation. Le réseau doit permettre également de mesurer l'évolution des revenus d'un exercice à l'autre. Actuellement les changements intervenus dans l'échantillon rendent cette comparaison extrêmement difficile. L'échantillon constant tiré de la comparaison des unités présentes au cours des exercices successifs est un moyen d'approche plus précis. Mais il conduit à des effectifs par catégorie parfois très maigres.

Pourrait-on également tirer davantage du réseau sur le plan de l'information ? Son exploitation plus rapide (au niveau du trimestre) permettrait de recueillir des renseignements plus frais tels que les prix unitaires des fournitures consommées par l'entreprise ou des produits qu'elle livre.

Dans un autre ordre d'idées, on pourrait aussi attendre du réseau qu'il permette une meilleure analyse des relations de l'entreprise et du ménage. Le dispositif comptable mis progressivement en place sous le nom de système intégré, expérimenté à partir de 1972, répond précisément à ces préoccupations de délai d'exploitation et de collecte plus complète. Mais il est encore trop tôt pour en apprécier les implications.

DISCUSSION

M. D.R. Bergmann. — Quatre remarques à propos du réseau comptable.

a) Sur le plan historique, une large part du délai de mise en place du réseau européen, dont les principes de base étaient clarifiés dès 1961, peut être attribuée aux réticences du gouvernement français. Malgré les indications de la loi d'orientation de 1960, le gouvernement français ne souhaitait pas une meilleure connaissance micro-économique des revenus agricoles.

b) M. Carles a critiqué le concept de « revenu du travail » utilisé dans le réseau français, qui additionne des salaires à un revenu mixte, le RBE. Cela n'a guère de sens et ne sera pas, il me semble, utilisé. Le concept de revenu du travail familial de la « terminologie Bruxelles » (schéma 2) implique la soustraction du RBE, de charges forfaitaires (calculées) pour la valeur locative des terres en faire-valoir direct et pour le capital d'exploitation non emprunté (fonds propres) ; cela soulève un problème plus grave. Il paraît très difficile de procéder ainsi, car l'estimation de la rémunération de cette terre et de ce travail

est délicate. En outre, si le profit pur de la théorie économique n'est pas nul, il n'y a aucune raison de l'affecter en totalité au travail et à l'entreprise. L'agent économique qu'est le chef d'exploitation, aidé de membres de sa famille, est un être mixte ; le RBE qu'il perçoit traduit ce fait inéluctable.

c) L'avenir est à l'extension du réseau. Les premiers résultats sont prometteurs. Il faut s'étendre en profondeur, en particulier en adjoignant des comptes de ménage aux comptes d'entreprise, en développant les comptes de patrimoine, et, en surface, en couvrant mieux certains types (ce qui ne veut pas dire qu'une frange inférieure sera facile à observer).

d) Ceci pose un problème de coût. Le coût global du réseau peut sembler élevé, comparé à la charge budgétaire totale du département d'économie de l'INRA ! Mais par rapport à l'ensemble des dépenses d'études du ministère et de ses services, c'est très peu. Il est donc probablement raisonnable de dépenser davantage pour le réseau, encore que le coût par exploitation semble élevé, le plus élevé des six pays de la CEE.

M. Mergui. — M. Baillet avait signalé que les travaux du type de ceux de M. Greiner n'avaient de sens que s'ils étaient enserrés dans des travaux de type Réseau Comptable. Or, le Réseau Comptable ne retient qu'une comptabilité générale, alors que M. Greiner propose des données de comptabilité analytique ou de coefficients techniques de tranches fixes. Dès lors, on peut se demander si le Réseau ne devrait pas établir une comptabilité analytique, au moins pour les grands postes. Celle-ci, en outre, permettrait d'explicitier les calculs qui mènent à l'établissement du compte de production de la branche agricole (OI) du TEI.

M. Béchet. — Le Réseau est censément en mesure de fournir un constat des disparités, mais il est actuellement très difficile de comparer ce constat d'une année sur l'autre. Si, dans des délais rapides, l'analyse de cette évolution ne paraît pas réalisable, l'intérêt du Réseau sera très limité, puisqu'il doit essentiellement permettre d'analyser les moyens dont dispose la politique agricole pour corriger ces disparités.

— Le constat des disparités ne doit pas être le seul objectif du Réseau. En effet, les exploitations agricoles « dignes de ce nom » sont appelées à s'agrandir, ce qui signifie acquisition de patrimoine d'investissements. Or, les exploitations qui s'agrandissent et qui sont suivies par le Réseau, doivent un jour ou l'autre passer, par construction, dans la classe supérieure de surface. A ce moment, ou bien elles sont abandonnées par l'observation comptable, ou bien elles sont noyées dans leur nouvelle classe. Or, pour évaluer correctement l'évolution du revenu des exploitations, il faut bien tenir compte des conséquences de l'agrandissement. C'est pourquoi à côté de la présentation des revenus moyens par classe OTE, il faudrait pouvoir suivre un échantillon constant d'exploitations, de manière à intégrer l'incidence des charges de patrimoine et d'investissement auxquelles sont condamnées les exploitations appelées à se moderniser.

— Charges calculées et charges réelles.

Les charges calculées sont indispensables à l'évaluation des coûts de production. Les travaux de la CEE en donnent un exemple, en matière de fixation des prix agricoles, basée sur l'analyse de la structure des coûts de production par système de production, et de leur évolution.

M. J. Sébillotte. — Pour revenir au coût de collecte de l'information dans le cadre du réseau comptable, est-il possible de préciser si, en France, pour le réseau comptable, on passe par l'établissement d'une comptabilité en partie double... La réponse étant positive, il paraît possible de calculer le revenu des agriculteurs par reconstitution des comptes a posteriori, sans recours à des méthodes très lourdes. D'ailleurs, au démarrage de l'activité des centres de gestion, les comptes étaient reconstitués de cette façon. Une tendance au perfectionnisme se manifeste dans ce domaine, et également au niveau des centres de gestion. En acceptant une certaine marge d'erreurs sur le revenu, n'y a-t-il pas une possibilité de réduire les coûts dans le domaine de la collecte de l'information ?

M. Blumenthal. — Parmi les concepts de revenu retenus ou pouvant être retenus, le concept classique de revenu du travail (c'est-à-dire le solde résultant de la différence entre le produit d'exploitation et l'ensemble des charges

réelles ou calculées, à l'exception de celles concernant le travail), est privilégié au niveau des décisions communautaires. La recherche du niveau de parité avec les autres catégories socio-professionnelle (CSP) y contraint. Il n'en est pas moins évident que ce critère rapportant l'ensemble des résultats de l'entreprise à un seul facteur de production, ici le travail, est composite.

Seul, le revenu net (produit diminué de l'ensemble des charges réelles ou calculées) permettrait d'apprécier le résultat d'entreprise, de manière homogène d'une exploitation à l'autre. Se limiter, en particulier, au résultat brut d'exploitation moyen d'un petit groupe d'entreprises, hétérogènes au niveau de l'apport de la famille en terre, travail et capital, conduit à des données d'une valeur très aléatoire.

Parallèlement au revenu du travail familial et salarié, il serait en outre nécessaire de retenir, en tant que simple indicateur, le revenu du travail familial. Ramené à l'unité travailleur familial, il permettrait de suivre plus particulièrement l'évolution du revenu des exploitants et des aides familiaux vers la parité. A cet égard, les efforts déployés au sein du Réseau d'Information Comptable, tout particulièrement en France, pour obtenir des données comptables d'une très grande précision (ce qui a orienté le choix du type de comptabilité vers la « partie double ») peuvent être largement battus en brèche par le fait que les données physiques structurelles sont connues avec une assez grande imprécision puisque par enquête.

Ceci est sensible au niveau des surfaces (l'approximation est souvent de l'ordre de 5 %) mais encore plus au niveau des travailleurs. Si la corrélation entre le temps de travail déterminé après enquête et le temps réel résultant de l'enregistrement est bonne (de l'ordre de 0,9), il apparaît qu'il y a surestimation systématique dans l'enquête. En outre, limiter à une unité de travailleur le travail effectué par un homme présent toute l'année, introduit un biais important : si le temps moyen de travail annuel est légèrement supérieur à 2.500 heures, sans parler des variations individuelles, on constate des durées très différentes suivant les systèmes de production : en particulier dans les exploitations d'élevage, il est très supérieur. Les disparités constatées suivant les orientations technico-économiques au niveau du revenu du travail par travailleur, sont ainsi en fait minorées par rapport à la réalité.

M. Ousset. — Comment évalue-t-on le capital foncier ? Comment la catégorie emprunts est-elle ventilée entre ménage et exploitation ?

Enfin, compte tenu du fait que les agriculteurs cherchent à connaître le revenu de l'exploitant, et compte tenu du fait que les exploitations sont différentes en ce qui concerne leur gestion (faire-valoir direct par l'exploitant qui travaille sur son exploitation, faire-valoir par un salarié, propriétaire exerçant une autre activité), ne faudrait-il pas calculer le profit « pur » défini comme un résidu, tous les facteurs (terre, capital, et travail) étant rémunérés ? Mais, dans ce cas, il conviendra (n'est-ce pas là le problème ?) d'attribuer un prix pour rémunérer chaque facteur : quel intérêt donner au capital ? Quel prix donner à la terre ? quel salaire donner au travail de l'exploitant (travail direct, ou salaire de gestion) ?

M. Le Muet. — Toute nomenclature est un compromis imparfait entre le souci de connaissance de la réalité

et les contraintes techniques de la collecte des données. Dans le cas présent, la nomenclature des systèmes d'exploitation comprend huit systèmes à bovins, obtenus en croisant la présence de bovins avec les modes d'utilisation du sol et les autres catégories de bovins. Pourquoi n'y a-t-il pas de distinction entre bovins viande et bovins lait ?

M. Bergmann. — Personnellement opposé, pour des raisons de doctrine, à la décomposition du RBE en revenu du facteur travail et entreprise, revenu de la terre, revenu du capital et profit pur, je n'ai pas d'objection de fond au calcul des coûts de production par produit ; pour calculer ces coûts de production, il faut, bien entendu, tenir compte des facteurs de production auto-fournis au même titre que des facteurs achetés.

M. J.N. Chatanay. — Le problème de la détermination des coûts a été soulevé à plusieurs reprises. Il est primordial car il devient une donnée essentielle dans la détermination de la politique des prix. Ne conviendrait-il pas de consacrer une réflexion approfondie à ces problèmes dans le cadre de la SFER, car la tâche des chercheurs doit être d'éclairer les utilisateurs sur l'emploi de telles données.

M. Marticou. — Le calcul des charges qui n'apparaissent pas dans la comptabilité des exploitations, se prête à des hypothèses nombreuses et en définitives arbitraires. Il a été proposé de calculer le prix de la terre au prix des fermages, le prix du travail à celui des salaires versés dans ce secteur...

Mais alors, peut-on admettre que, si l'exploitant devait payer ces salaires effectivement, il pratiquerait le même genre de spéculations ? et l'exploitation sur laquelle on spéculerait de la sorte n'est-elle pas purement fictive ? Enfin, si l'on calcule les charges, il faudrait aussi calculer les recettes telles celles qui résultent de l'augmentation du prix de la terre.

M. P. Rainelli. — De quelle façon a-t-on l'intention de prendre en compte le ménage dans le réseau comptable au niveau français et au niveau européen ?

S'agit-il simplement d'éléments du compte privé, ou de l'ensemble ?

M. Carles. — Certes, le coût unitaire par exploitation de la collecte d'information dans le réseau comptable en France est élevé : cela tient à ce qu'il a fallu créer de toutes pièces un appareil d'observation, c'est donc un coût de démarrage. D'autre part, il a paru nécessaire dans un domaine très délicat, la mesure de revenus, de s'entourer d'un certain nombre de précautions : une comptabilité en partie double offre à cet égard des avantages précieux : elle permet le contrôle de caisse et plus généralement un contrôle des opérations élémentaires, elle permet aussi de recueillir une meilleure information sur les comptes de

bilan. D'ailleurs, ce coût élevé constaté en France est presque du même ordre en Italie où le réseau a également été mis en place dans des conditions difficiles. Il est clair que ce coût limite l'extension du réseau. Toutefois cette situation est susceptible d'évoluer par suite d'une plus grande diffusion de la comptabilité en France et aussi, si le traitement automatique des comptabilités intervient, comme on le souhaite, dans les prochaines années.

Plusieurs interventions ont évoqué des problèmes plus techniques : on ne reprendra pas ici le débat sur les **charges réelles et les charges calculées**. Le constat des revenus étant fait sur la seule base des flux réels, il est possible, à des fins d'analyse, de faire un certain nombre d'hypothèses permettant de calculer la rémunération des différents facteurs de production et enfin le profit de l'entreprise.

Faut-il élargir l'information actuellement recueillie ? Actuellement la priorité est donnée à une meilleure couverture du champ d'observation plutôt qu'à un enregistrement de données analytiques. D'ailleurs des renseignements de ce type existent déjà et l'Institut de gestion et d'Economie Rurale en détient un certain nombre qui pourraient être utilisés dans certaines études. Quant à une information sur le revenu des ménages, indiquons seulement qu'un effort est actuellement entrepris pour mieux décrire les prélèvements et versements de l'exploitant à l'entreprise et d'une manière générale l'apport en capital personnel. Mais l'origine des versements n'est pas précisée.

Certaines difficultés liées à l'interpénétration entre patrimoine privé et patrimoine de l'entreprise sont d'ailleurs difficilement solubles. Le partage des liquidités en est une. Il implique le recours à des conventions. Par contre en général on parvient à connaître la destination des emprunts. L'estimation de certains biens reste délicate (capital foncier, stocks etc...). Ce que l'on vise avant tout, c'est la fidélité dans les évaluations à défaut de la justesse. Quant à la valeur des terres dont le poids dans le bilan peut être si important, il a été conseillé aux comptables de se référer à l'enquête sur la valeur des terres, publiée par les services de statistique agricole du Ministère de l'Agriculture.

Enfin un dernier complément sur le plan technique : il n'est pas fait actuellement de **distinction entre exploitations à orientation lait et orientation viande**. On peut se demander s'il ne serait pas opportun d'introduire un critère secondaire de stratification à cet effet. C'est la préoccupation d'un certain nombre de statisticiens à l'heure actuelle, notamment à propos du dépouillement du recensement général de l'agriculture. Mais la production bovine a en général cette double orientation et il n'est pas facile de mettre une frontière entre ces deux pôles. Les résultats du Réseau devraient cependant faciliter une analyse visant à réaliser ce partage entre orientations lait, viande et mixte. Reste encore à savoir si les résultats correspondants seront différents.

M. Cl. Baillet. — Pour répondre aux utilisateurs nationaux potentiels du réseau d'information comptable européen, remontons aux origines de ce réseau.

LE PASSE

Avant de se lancer dans « l'aventure » du réseau d'information comptable, la Commission des Communautés Européennes a pris le soin de s'entourer des avis éclairés d'un groupe d'experts animé par une personnalité déjà fort connue à l'époque, D.R. Bergmann. S'il a été fait appel à M. Bergmann pour explorer le champ encore vierge de toutes tentatives en la matière au niveau international, c'est non seulement à cause de ses compétences, mais aussi parce qu'il est originaire d'un pays où à l'époque n'existait pas encore d'instrument de ce genre ; M. Bergmann était ainsi mieux à même d'apprécier le problème sans idée préconçue et sans contrainte particulière.

M. Bergmann s'est étonné de la longueur du délai (4 ans) qui s'est écoulé entre le dépôt des conclusions de l'étude exploratoire dont il fut chargé, et la décision correspondante du Conseil des Communautés. Cet étonnement fait sans doute abstraction du temps indispensable à la pénétration des idées les plus élémentaires au niveau international. Combien de projets du même genre que celui du réseau comptable sont-ils restés lettre morte jusqu'à aujourd'hui !

On peut au contraire se féliciter de devoir enregistrer une application aussi rapide des conclusions des experts ; sans doute l'efficacité de leur travail y est également pour quelque chose. M. Bergmann a mis ce délai de quatre années sur le compte de certaines réticences. Le réseau d'information comptable n'a été pour aucune délégation un objet de revendication particulière. La décision communautaire à prendre ne faisait pas partie de ce que dans le jargon communautaire on appelle couramment un « package-deal politique ».

Les Etats membres déjà dotés d'un tel instrument n'éprouvaient aucune hâte à s'engager dans un processus de remodelage inévitable pour adapter leur propre réseau à des impératifs communautaires encore mal définis. Les Etats membres qui, comme la France, n'avaient encore aucun réseau malgré certaines dispositions favorables de leur loi fondamentale agricole, n'étaient pas davantage pressés. Le réseau communautaire est ainsi à mettre à l'actif de la Commission de Bruxelles toute seule.

On ne peut en tous cas prétendre que les responsables de la politique agricole et étrangère de la France à l'époque aient freiné la décision, au contraire. Celle-ci a été prise au moment où le Conseil était placé sous la présidence de la France. Le règlement n° 79/65/CEE qui porte création dudit réseau a été arrêté dans le cadre du Conseil agricole présidé par Edgard Pisani. Ce règlement, comme on peut le constater en se référant au journal officiel, porte la signature de Maurice Couve de Murville.

Certes l'application de ce règlement a été freinée par la politique générale du gouvernement français. Le règlement venait à peine d'être paraphé le 25 juin 1965, quand quelques jours plus tard (le 30 juin) la Communauté entrait dans la première crise grave de son histoire. La politique de la chaise vide fut inaugurée à l'époque. Cet incident

de parcours a d'ailleurs, en ce qui concerne le réseau d'information, été mis à profit par la Commission des Communautés Européennes pour préparer les nombreux textes d'application indispensables.

Les quelque six mois pendant lesquels la France a boudé certaines institutions, dont le Comité communautaire du Réseau d'information comptable, n'ont donc pas eu une incidence retardatrice importante sur la mise en place du réseau.

LE PRESENT

Quant au présent, il correspond à une étape décisive : la présentation des premiers résultats comptables sur le plan communautaire.

Les résultats des trois premiers exercices seront présentés dans deux cadres différents, tout d'abord, dans le rapport annuel 1972 sur la situation de l'agriculture dans la communauté. Ce document se limite à quelques constatations essentielles directement éclairantes pour les décisions de politique agricole commune. L'investissement représenté par le réseau communautaire est d'une importance telle qu'elle exige une recherche de valorisation maximale dès les premières années. C'est pourquoi la Commission envisage de publier prochainement les résultats complets et détaillés des trois premiers exercices dans le cadre d'un rapport spécifique.

Elle espère ainsi répondre à l'attente de tous ceux, hommes politiques, administrateurs, chercheurs, techniciens, agriculteurs, qui s'intéressent directement ou indirectement à la situation économique des exploitations agricoles et notamment aux revenus en agriculture.

Le réseau d'information étant un instrument permanent, la critique dont ces premiers résultats seront sans doute l'objet, sera salutaire. On pourra en tenir compte pour le perfectionner. Il faut en conséquence permettre à cette critique de s'exercer ; ce sera là un des mérites de la première publication détaillée des résultats au niveau communautaire.

L'activité agricole est complexe ; il faut pouvoir l'appréhender sous divers angles. Pour éviter des querelles de doctrine sur la valeur de l'un ou l'autre critère, on envisage de présenter plusieurs critères de revenu dont chacun aura sa signification particulière. A l'usage certains s'avéreront plus utiles. Parmi ceux-ci figurera certainement le revenu du travail par UTA.

A cet égard, je regrette les divergences de terminologie relevées par M. Carles, entre la présentation des résultats français et la présentation des résultats européens. Sous les mêmes termes se cachent ainsi des différences fondamentales. Le revenu du travail et les UTA n'auront pas du tout la même signification dans les publications du réseau d'information selon qu'il s'agira de publications françaises ou européennes. L'utilisateur des résultats du réseau d'information en pâtira, me semble-t-il, et c'est dommage. Aussi doit-on insister pour que cesse cette désharmonie injustifiée entre les publications nationales et les publications communautaires, quand bien même ces publications viseraient des objectifs différents.

L'AVENIR

L'intention de la Commission est de répondre positivement aux vœux exprimés par M. Carles et par plusieurs intervenants. Une extension du réseau d'information comptable sera proposée prochainement; cet instrument qui a dorénavant fait ses preuves, répondra ainsi parfaitement à tous ses objectifs. Les études entreprises à partir des données statistiques les plus récentes montrent qu'un nombre de comptabilités voisin de 30.000 permettrait de couvrir l'essentiel du champ d'observation dans l'ensemble de la Communauté à six. Ce nombre n'a rien d'extraordinaire, il correspond à un taux moyen d'échantillonnage d'environ 1 %, assez proche des densités couramment observées dans les réseaux d'information comptable préexistants dans certains Etats membres (Allemagne, Pays-Bas).

Le problème du coût que pourrait entraîner une telle extension du réseau comptable a été soulevé.

Certes si l'on se contente à partir des coûts actuels, de procéder par extrapolation, l'importance des sommes atteintes fera douter de l'opportunité d'une telle extension. Les hésitations exprimées ici à cet égard sont fondées sans doute sur une progression arithmétique des coûts, particulièrement élevés en France. En fait, une appréciation objective doit tenir compte de deux éléments essentiels :

— les coûts actuels correspondent d'abord à l'implantation d'une infrastructure comptable; il va de soi que les coûts de comptabilités supplémentaires ne devraient pas être proportionnels à ces coûts originaux;

— le Conseil de Ministres des Communautés Européennes vient d'arrêter une série de directives visant l'amélioration des structures agricoles. L'une de ces directives, consacrée à la modernisation des exploitations agricoles prévoit, entre autres dispositions, l'instauration par les Etats membres d'un régime d'aide à la comptabilité. Ce régime comporte l'octroi, sous certaines conditions, d'une subvention répartie sur au moins quatre années consécutives, à tout exploitant qui exerce l'agriculture à titre principal. Ces subventions ne sont pas exclusivement réservées aux exploitants qui présentent un plan de développement, ces derniers étant bien entendu obligés de tenir une comptabilité.

L'action décidée par le Conseil, dont l'application devrait intervenir au cours des prochains mois, constitue ainsi un fait nouveau important qui sans doute renforcera considérablement l'infrastructure comptable agricole des Etats membres, notamment des plus démunis en la matière.

Dès lors, l'extension du réseau d'information, au lieu d'entraîner une charge nouvelle, peut être considérée comme une mesure indispensable pour valoriser l'investissement important qui sera fait en tout état de cause.

Sans cette extension du réseau, l'aide à la comptabilité bénéficierait sans doute beaucoup moins à la collectivité agricole. Le Conseil lui-même a d'ailleurs, pour cette raison essentielle, prévu que les données comptables résultant du régime d'aide ainsi décidé pourraient faire l'objet d'une exploitation, notamment dans le cadre du réseau d'information comptable de la C.E.E.

Les perspectives prochaines sont donc encourageantes pour un développement important du réseau d'information.

*
**

En conclusion, le réseau d'information comptable agricole vient opportunément combler une lacune de plus en plus béante dans l'arsenal des moyens d'information pour une politique agricole moderne. Le développement de cet instrument d'information dont l'intérêt et l'utilité ne sont plus à démontrer, est essentiel pour l'avenir; il ne saurait certes se faire au détriment des autres moyens classiques d'information, mais vient seulement les compléter en élargissant à certains égards leur propre portée.

Le réseau d'information comptable ne peut enfin fonctionner efficacement sans une coopération confiante à tous les niveaux : des agriculteurs de la base jusqu'aux administrateurs responsables au niveau national, en passant par les comptables, les représentants professionnels, les chercheurs qui œuvrent au niveau régional... Que tous ceux qui, en France et dans les autres pays de la Communauté, ont pris une part active à la mise en place de ce réseau en soient remerciés; nous exprimons par avance notre gratitude à ceux qui viendront prochainement rejoindre le groupe des pionniers.